

Image not found or type unknown



Succession et droits entre deux personnes

Par **CRICRI_old**, le **27/06/2007** à **14:52**

est ce que nous avons le droit hériter d'une personne qui n'est pas de notre famille mais qui nous a fait don de son snag volontairement et que nous considérons comme son frère? Aux yeux de la lois est on considérée comme frères et soeurs?

Par **hanan**, le **27/06/2007** à **15:45**

bonjour, rnrn malheureusement malgré les liens qui peuvent vous lier à cette personne, vous ne serez pas considérés au regard de la loi comme frère et soeur... rnmmais vous pouvez en hériter bien sur, mais uniquement par voie testamentaire..